





# Les élus doivent-ils conserver le pouvoir du dernier mot ?

Anne-Emmanuelle Bourgaux



Anne-Emmanuelle Bourgaux



Hugues Dumont

## Moderniser un peu, beaucoup, passionnément

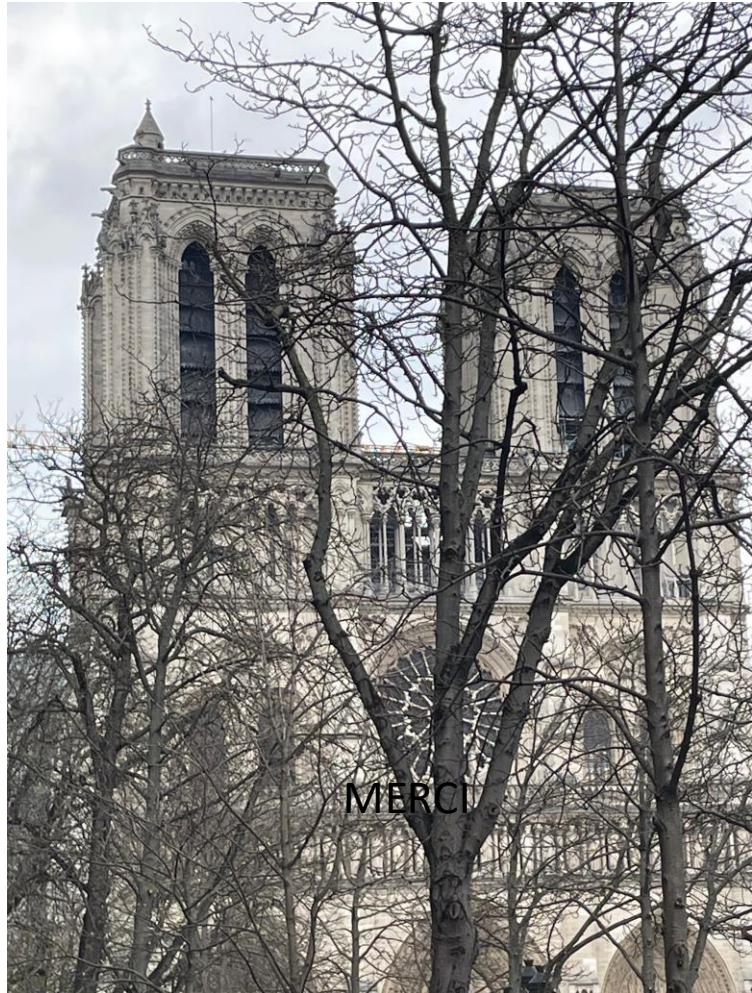
Nous avons appelé deux constitutionnalistes au chevet de notre modèle représentatif (des élus) face à un modèle participatif (des citoyens). Deux lectures bien différentes.

**E**t si la démocratie représentative était tout simplement un modèle paternaliste et dépassé? C'est ce que défend Anne-Emmanuelle Bourgaux, constitutionnaliste à l'UMons. Après la guerre, en 1919, lorsque le suffrage universel a été établi, le droit de vote a été démocratisé, du moins au masculin. *"On parlait pourtant à l'époque de consultation populaire et de référendum. Mais on n'a fait que le suffrage universel parce que les élites étaient encore à la manœuvre. On avait pourtant promis plus à la population. La participation citoyenne s'est limitée jusqu'ici au vote"*, fait valoir Anne-Emmanuelle Bourgaux. Deux siècles plus tard, nous y sommes, enfin. Les jeunes sont en complet décrochage démocratique. *"C'est particulièrement vrai en Belgique parce qu'on n'a pas créé un modèle institutionnel durable. A force d'avoir joué avec le feu, la tentation d'incendier tout le système démocratique est là."* Ce n'est pas théorique chez les jeunes. 90 % d'entre eux ne font pas confiance au système actuel. Un électeur sur quatre qui vote pour la première fois

en Flandre préférerait un régime totalitaire, selon une récente enquête. *"Aujourd'hui, le rejet de la politique avec le vote extrême n'est pas inscrit dans les astres. Il est tombé dans les urnes. Le vote extrême se nourrit de l'insatisfaction par rapport à la politique. Il faut donc changer le système. On a trop tardé. Le modèle représentatif date de la machine à vapeur. Il est urgent d'approfondir la démocratie. Cela vaut pour les jeunes et les moins jeunes."* Anne-Emmanuelle Bourgaux fustige aussi le fait que l'on invoque des citoyens incapables de se forger une opinion pour défendre des élus qui seraient les seuls éclairés pour gérer la chose publique.

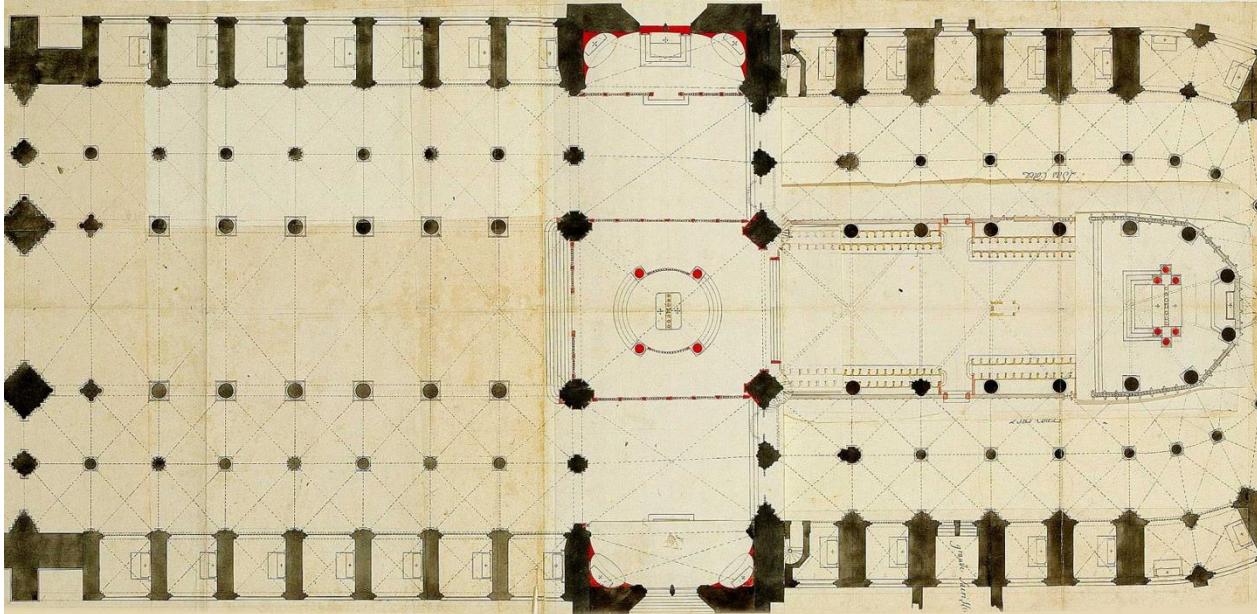
Hugues Dumont, constitutionnaliste à Saint-Louis Bruxelles, veut, lui, garder le suffrage universel au milieu du village. *"Si on veut faire monter en puissance les assemblées de citoyens, cela ne peut pas contourner la démocratie représentative. Cela peut la compléter"*, pose-t-il. Car pour lui, les élus ont clairement des mérites. *"Quand je vote pour quelqu'un, je le juge compétent et fiable. C'est un choix*

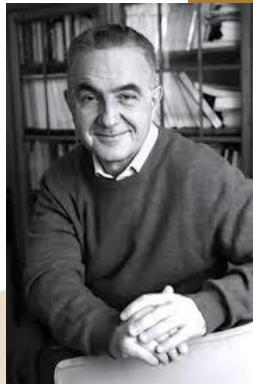
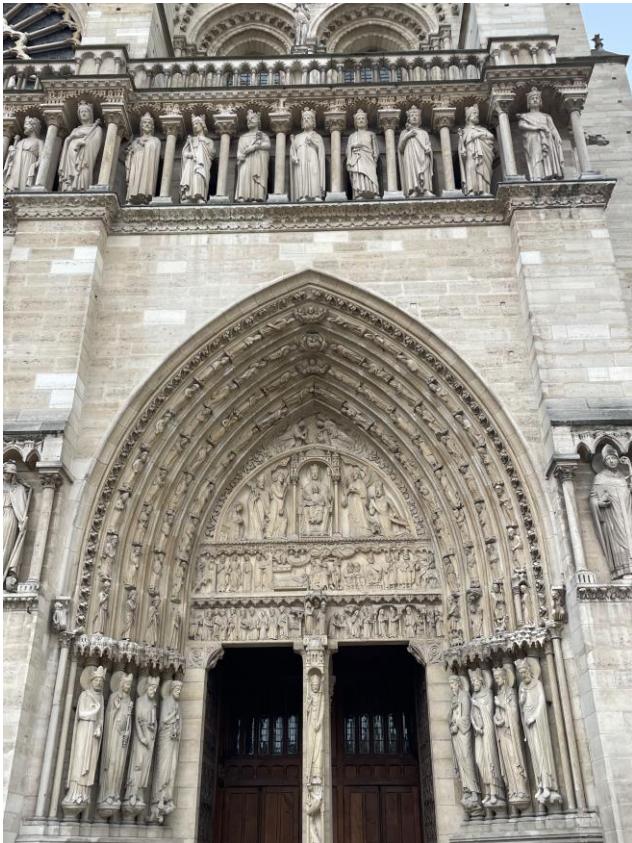
*que chaque électeur peut poser et il en est privé quand c'est un tirage au sort de citoyens"*, déplore Hugues Dumont, qui admet que le tirage au sort permet aux couches de la population défavorisée d'avoir leur mot à dire. *"Le vote sera aussi à obliger les gouvernants à rendre des comptes et à les sanctionner. Ce pouvoir de l'électeur n'existe pas face à une assemblée de citoyens"*, ajoute-t-il tout en faisant valoir que les citoyens, au moment de décider, n'ont pas de leur côté la tentation de calculs cyniques destinés à se faire réélire. D'ailleurs, Hugues Dumont défend l'idée d'un Sénat qui serait composé de 60 sénateurs élus et de 60 citoyens tirés au sort. *"Ils pourraient rédiger ensemble un rapport sur l'état du fédéralisme belge. Faisons l'expérience de ce mixage. Les citoyens tirés au sort seraient des leviers pour délibérer réellement. Ce qui est malheureux aujourd'hui, c'est que l'échange d'arguments est biaisé par le jeu politique entre la majorité et l'opposition. Les citoyens peuvent forcer le passage. Mais l'assemblée des élus doit toujours avoir le dernier mot."* \*



*Dialogue en forme  
d'hommage  
et de cathédrale*

# LES FONDATIONS THÉORIQUES

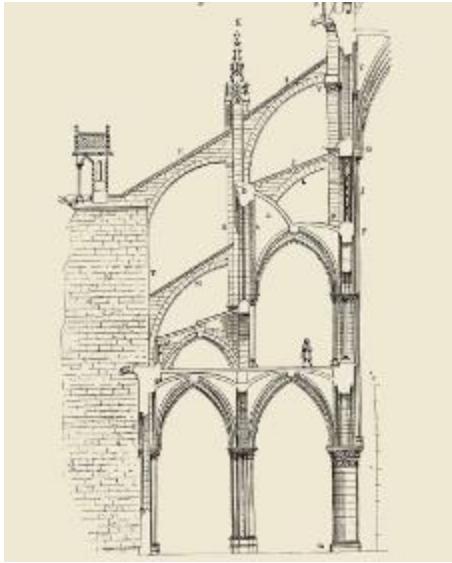
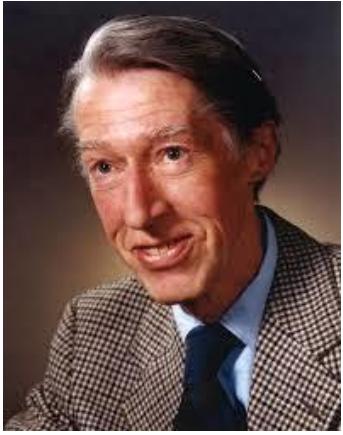




# LE PORTAIL

*Entre  
étincelle et contre-feu*





## *LES ARC-BOUTANTS INTERDISCIPLINAIRES*





*LA NEF DU DROIT  
POSITIF*



# CONCLUSIONS

